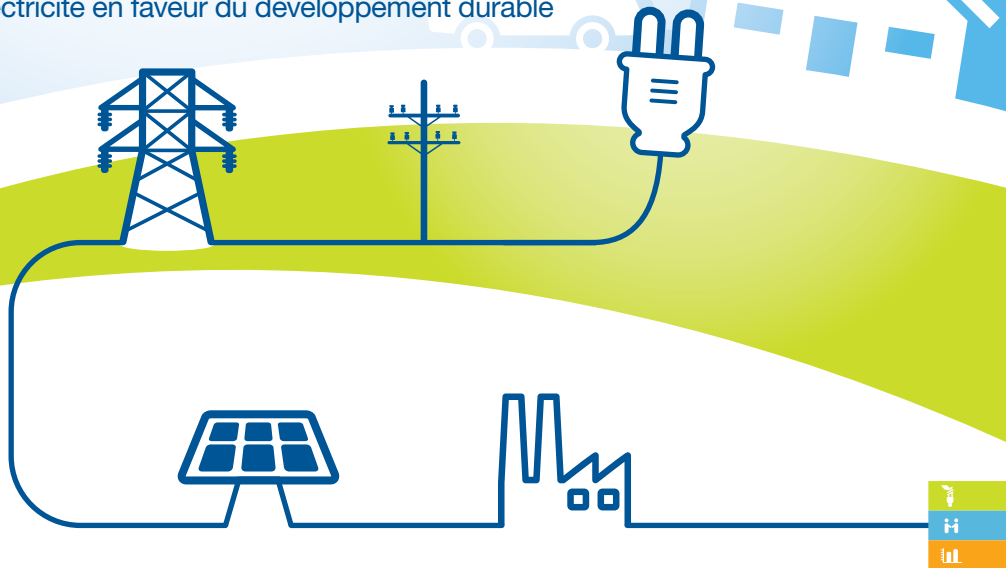


# PROGRAMME ÉLECTRICITÉ DURABLE<sup>MC</sup>

L'engagement du secteur canadien de  
l'électricité en faveur du développement durable



**Sustainable  
Electricity**  
It's in our power™

**Électricité  
durable**  
Nous avons le pouvoir™



**Canadian  
Electricity  
Association**

**Association  
canadienne  
de l'électricité**



# À PROPOS DU PROGRAMME ÉLECTRICITÉ DURABLE<sup>MC</sup>



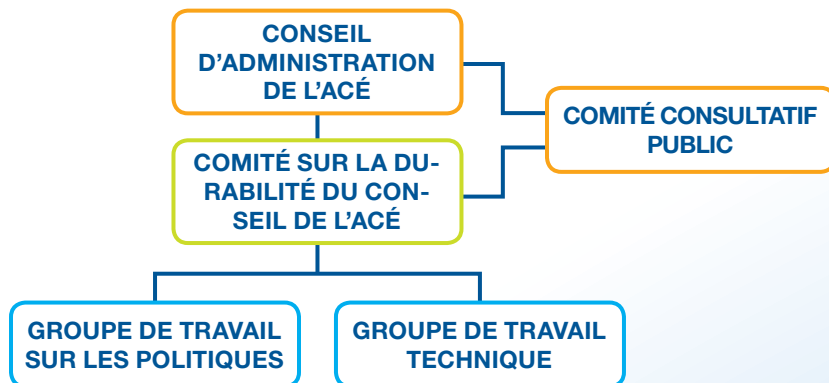
**Le programme Électricité durable<sup>MC</sup> est un programme obligatoire de durabilité élaboré et mis en œuvre par les entreprises d'électricité membres de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ).**

Lancé le 19 février 2009, le programme vise à promouvoir, auprès des entreprises d'électricité membres de l'ACÉ, l'intégration de la durabilité dans la prise de décisions et l'amélioration de manière continue de leur rendement. L'ACÉ et les entreprises d'électricité qui la composent se sont engagées d'un commun accord en faveur du développement durable, défini comme étant :

*« La mise en œuvre de stratégies commerciales progressistes qui comblent les besoins d'aujourd'hui, tout en prenant soin des ressources environnementales, sociales et économiques de demain. »*

# STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le programme Électricité durable est mis en œuvre sous la direction stratégique du conseil d'administration de l'ACÉ et du Comité sur la durabilité du conseil de l'ACÉ. Deux groupes de travail proposent une orientation en ce qui concerne l'élaboration de cadres de gestion, les indicateurs de rendement clés et diverses questions d'ordre méthodologique. Le Comité consultatif public, composé de plusieurs Canadiens éminents, offre un point de vue externe indépendant sur le rendement du secteur en matière de développement durable.



# ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX CLÉS

**Bien que le programme Électricité durable soit à l'enseigne du dynamisme, son efficacité repose sur les piliers suivants :**

- Une entente relative à la Politique de développement durable et de responsabilité des entreprises et son adoption par l'ensemble des entreprises membres de l'ACÉ
- Des entreprises membres de l'ACÉ qui se voient confier le mandat de produire des rapports selon les indicateurs normalisés de rendement clés liés au programme Électricité durable, lesquels sont résumés dans un rapport annuel
- La réalisation d'une vérification externe du rendement des entreprises individuelles en matière de développement durable
- Des commentaires formulés par un Comité consultatif public externe



# PHILOSOPHIE DE L'ASSOCIATION

Les entreprises d'électricité qui forment l'ACÉ sont désireuses de proposer à leurs clients d'aujourd'hui et de demain des services énergétiques durables, sûrs, fiables et d'un bon rapport qualité-prix.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME

### **Introduire la notion de développement durable**

Tenir compte de la notion de développement durable dans les activités des entreprises et dans leurs modèles d'affaires.

### **Favoriser l'amélioration continue**

En adoptant des solutions et des méthodes de gestion novatrices et en mettant en œuvre des pratiques exemplaires, améliorer de manière continue le rendement écologique, social et économique des entreprises en vue de refléter la philosophie de l'Association.

### **Faire progresser le soutien du public à l'endroit des entreprises d'électricité**

Accroître le soutien du public envers les entreprises d'électricité en s'investissant concrètement, en se montrant coopératif et responsable, et en faisant preuve de transparence.



# GRANDS PRINCIPES DU PROGRAMME

L'ACÉ et ses membres adhèrent sans réserve aux principes suivants :



**Intendance environnementale** : Gérer ses installations et ses activités selon une optique axée sur le risque visant à réduire le plus possible les effets des activités humaines sur l'environnement (air, terre et eau) et à favoriser la protection des écosystèmes ainsi que de la biodiversité.

**Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les installations et les activités et s'adapter aux effets nuisibles du changement climatique sur les infrastructures d'électricité.



**Santé et sécurité des employés, des sous-traitants et du public en général** : Offrir aux employés et aux sous-traitants des entreprises d'électricité un milieu de travail sain et sans danger, et prendre des mesures en faveur de la sécurité publique.

**Ressources humaines et milieu de travail** : Soutenir des processus équitables en matière de recrutement, de formation et de conservation des employés qualifiés qui respectent les besoins liés aux activités des entreprises tout en assurant en continu la satisfaction, le bien-être et la diversité des employés.

**Transparence et relations avec les parties prenantes** : Communiquer de manière transparente et nouer des relations sans ambiguïtés avec les parties prenantes et les partenaires pour mener à bien toutes les activités proposées et établies.

**Relations avec les peuples autochtones :** Créer avec les peuples et les communautés autochtones un climat de bonne entente mutuelle qui repose sur la confiance et le respect.

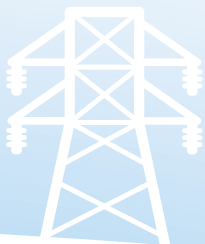


**Valeur économique et réinvestissement dans les collectivités :** Permettre aux collectivités et aux régions dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités de profiter des retombées économiques générées par ces activités.

**Demande d'électricité, efficacité énergétique et économies d'énergie :** Produire, distribuer et utiliser l'électricité de manière efficace, tout en favorisant la mise sur pied de programmes visant à économiser l'énergie, destinés notamment aux clients à faible revenu, dans la mesure où cela est compatible avec les activités des entreprises.

**Modernisation des infrastructures :** Investir dans la modernisation des moyens de production, de transport et de distribution dans le but de répondre à la demande d'électricité d'aujourd'hui et de demain, d'une manière sûre, fiable et rentable.

**Pressions subies par le modèle de gestion :** Mobiliser les organismes de réglementation, les décideurs, les parties prenantes, les fournisseurs de technologie et les sous-traitants et travailler en étroite collaboration avec eux afin de combler les attentes de la clientèle ainsi que les besoins fonctionnels.





# ÉLÉMENTS DE SOUTIEN

## **Normes**

Toutes les entreprises d'électricité membres doivent disposer d'un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001:2004. Une inscription externe n'est pas nécessaire.

## **Vérification Externe**

Toutes les entreprises d'électricité de l'Association doivent se soumettre, une fois tous les quatre ans, à une vérification externe de leur rendement.

## **Adhésion**

La participation au programme Électricité durable<sup>MC</sup> fait partie des conditions d'adhésion à l'ACÉ pour les entreprises d'électricité.

# PRIX

Le programme Électricité durable récompense le rendement exceptionnel en matière de développement durable. Nombre d'entreprises d'électricité membres de l'ACÉ investissent dans des projets innovateurs présentant des avantages durables pour les collectivités au sein desquelles elles exercent leurs activités. Le programme de reconnaissance Électricité durable met en valeur les entreprises qui réduisent les répercussions nuisibles et contribuent à la durabilité environnementale, sociétale ou économique, ainsi qu'à la réussite à long terme du secteur de l'électricité.

Pour consulter la liste de tous les lauréats des années précédentes et des projets qui ont été déterminants, rendez-vous sur la page suivante : [www.ElectriciteDurable.ca](http://www.ElectriciteDurable.ca).

# APPELLATION ENTREPRISE ÉLECTRICITÉ DURABLE<sup>MC</sup>



L'appellation entreprise Électricité durable<sup>MC</sup> est une appellation de développement durable que l'on peut se voir décerner par l'ACÉ. L'appellation est disponible à l'ensemble des entreprises d'électricité du Canada, qu'elles soient membres ou non de l'ACÉ.

Pour être admissible à cette appellation, une entreprise doit se conformer aux normes ISO 14001 sur *les systèmes de management environnemental* et aux lignes directrices ISO 26000 relatives à *la responsabilité sociétale*. En outre, l'entreprise doit subir une vérification externe indépendante afin de valider la mise en œuvre des conditions en vue de l'obtention de l'appellation de l'ACÉ.

Pour en apprendre plus sur l'appellation et sur les entreprises qui l'ont méritée, rendez-vous sur la page suivante : [www.entrepriseElectriciteDurable.ca](http://www.entrepriseElectriciteDurable.ca).





[www.ElectriciteDurable.ca](http://www.ElectriciteDurable.ca)



**Sustainable  
Electricity**  
It's in our power™

**Électricité  
durable**  
Nous avons le pouvoir™



Canadian  
Electricity  
Association

Association  
canadienne  
de l'électricité